

ACCUEIL DE LOISIRS

3-10 ans Ossé



Informations et renseignements
Sylvie FOUCHER & Florine DELFORGE

18, Rue de la Mairie – Ossé

35 410 Châteaugiron

09.61.06.53.29

06.88.50.87.43

csfosse@gmail.com

ACCUEIL DE LOISIRS

3-10 ans Ossé

Dossier d'inscription



Commune nouvelle de Châteaugiron
Châteaugiron – Ossé – Saint-Aubin du Pavail



PRESENTATION

L'accueil de loisirs CSF Ossé est une association bénévole affiliée à la Confédération Syndicale des Familles d'Ille et Vilaine (CSF UD 35).

La CSF est un réseau d'associations familiales implantées dans les communes rurales du département.

ACCUEIL

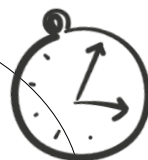
Horaires d'ouverture
de 7h30 à 18h45

Horaires d'accueil

Matin : de 7h30 à 9h30

Midi : de 11h30 à 12h15 et
de 13h15 à 14h15

Soir : de : 16h45 à 18h45



INSCRIPTIONS

Les documents à nous retourner :

- Une fiche de renseignement
- Une copie du carnet de vaccination
- L'autorisation de prélèvement

Si vous ne souhaitez pas bénéficier du prélèvement, merci de ne pas cocher la case « autorise le prélèvement automatique ».

TARIFS

→ Tarif commune nouvelle

Tranche du quotient familial	Familles habitant la commune nouvelle de Châteaugiron				
	Moins de 800	De 801 à 1200	De 1201 à 1500	De 1501 à 1800	1801 et plus*
Adhésion annuelle à l'association (une adhésion par famille du 1/07 au 30/06)	27,50 €				
Mercredi ou Vacances					
Journée avec repas	11,85	15,00	16,05	17,10	18,15
Journée sans repas	7,35	10,50	11,55	12,60	13,65
Demi-journée avec repas	8,70	11,40	12,40	13,50	14,50
Demi-journée sans repas	4,20	6,90	7,90	9,00	10,00
Suppléments "Sortie" applicables pour les mercredis et les vacances***					
Catégorie A	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Catégorie B	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
* Cette tranche de tarif s'applique aussi pour les familles n'autorisant pas l'accès à CAF PRO, ou pour qui le quotient familial ne serait pas encore connu de l'association. ***Les sorties proposées sont classées dans l'une des catégories en fonction du coût total lié à la nature de chaque sortie. Lorsqu'une sortie est prévue, ce supplément s'ajoute au tarif normal (exemple : journée avec repas + supplément catégorie A)					

PRIX REPAS

4,5

→ Tarif hors commune

Tranche du quotient familial	Familles habitant hors commune				
	Moins de 800	De 801 à 1200	De 1201 à 1500	De 1501 à 1800	1801 et plus*
Adhésion annuelle à l'association (une adhésion par famille du 1/07 au 30/06)	27,50 €				
Mercredi ou Vacances					
Journée avec repas	13,70	17,65	18,95	20,25	21,55
Journée sans repas	9,20	13,15	14,45	15,75	17,05
Demi-journée avec repas	9,75	13,05	14,35	15,65	16,95
Demi-journée sans repas	5,25	8,55	9,85	11,15	12,45
Suppléments "Sortie" applicables pour les mercredis et les vacances***					
Catégorie A	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Catégorie B	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
* Cette tranche de tarif s'applique aussi pour les familles n'autorisant pas l'accès à CAF PRO, ou pour qui le quotient familial ne serait pas encore connu de l'association. ***Les sorties proposées sont classées dans l'une des catégories en fonction du coût total lié à la nature de chaque sortie. Lorsqu'une sortie est prévue, ce supplément s'ajoute au tarif normal (exemple : journée avec repas + supplément catégorie A)					

PRIX REPAS

4,5

HYGIENE



Les enfants accueillis à l'accueil de loisirs doivent être en bonne santé. Ils ne doivent pas ni fiévreux, ni porteurs de maladies contagieuses.

- **Toute prise de médicaments doit être justifiée de l'ordonnance récente du médecin traitant** de l'enfant et précisée sur la fiche sanitaire de l'enfant en cas de traitement régulier.
- Une serviette de table en tissu devra être fourni pour les repas à la cantine.
- Pour les plus petits, un change ainsi que le nécessaire de toilette devra être fourni en cas d'éventuel accident. Un duvet ou une petite couverture vous sera également demandé(e) pour le temps de repos ou la sieste, sans oublier le doudou.



TENUE VESTIMENTAIRE



L'accueil de loisirs est un lieu plein de vie ! Vos enfants y jouent, y peignent, y patouillent, y créent, y découvrent, y goûtent et bien plus encore !

Ainsi, il vous est recommandé d'équiper vos enfants avec des vêtements confortables, pratiques et qui ne craignent pas les salissures.

REGLEMENT DE

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le présent règlement a pour but de fixer les règles de fonctionnement de l'accueil de loisirs. Il est important que chaque famille ait connaissance et soit garante de ce présent règlement, pour le bon déroulement de l'accueil de leur(s) enfant(s). Ainsi, un exemplaire est remis à chaque famille participante à l'accueil de loisirs. Lors de l'inscription, les parents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur.

L'ADHESION

L'accueil de loisirs est organisé par une association locale affiliée à la Confédération Syndicale des Familles. Lors de la confirmation de l'inscription, **une adhésion de 27,50 €** est donc demandée à chaque famille.

ABSENCES

En cas d'absence, la famille s'engage à prévenir au plus tôt la direction. Les annulations doivent se faire au plus tard :

- 7 jours calendaires avant la date affectée par le changement pour les mercredis.
- 14 jours calendaires pour les autres vacances scolaires.

SECURITE

Pour que la séparation soit agréable et l'accueil le plus chaleureux possible pour tous (*enfants, parents, équipe d'animation*), **l'enfant devra être accompagné jusqu'à sa prise en charge par une personne de l'équipe d'animation.**

C'est également le temps des échanges entre les parents et l'équipe d'animation, les parents passent le relais à l'équipe d'animation et vice-versa pour l'accueil du soir.

OBJETS & JEUX PERSONNELS

Les jeux personnels **ne sont pas admis** à l'accueil de loisirs. L'accueil de loisirs décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'objets ou de jeux personnels. Il est fortement recommandé de marquer les vêtements et sacs, au nom de l'enfant.

ENFANTS ACCUEILLIS

L'accueil de loisirs accueille tous les enfants âgés de 3 à 11 ans, sous réserve de places disponibles. La capacité d'accueil est de 50 places. Les places seront attribuées suivant l'ordre d'inscription.

ENCADREMENT

Les normes d'encadrement sont fixées par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, l'Engagement et aux Sports (DRAJES). Ainsi, l'équipe d'animation des **vacances** est composée :

- d'1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- d'1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Et le **mercredi** :

- d'1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- d'1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

